

faire un schisme avec le Pere commun des fideles (a). Donc on est obligé de le faire quand la Puissance séculiere l'ordonne „ Ecoutons le R. P. lui-même établir sa doctrine, car on pourroit croire que je lui en impose.

“ Quel ordre plus injuste que de bannir
 „ un Chrétien pour la foi? Cependant St.
 „ Cyprien écrit à Rogatien, que si le Chré-
 „ tien banni par l'Empereur ou par le pro-
 „ consul païen revient dans son pais contre
 „ leurs ordres, il en est puni, non comme
 „ Chrétien; mais comme coupable de déso-
 „ béissance. Le peuple de Samosate voulant
 „ empêcher saint Eusebe son évêque d'aller
 „ en exil où l'Empereur Valens vouloit qu'il
 „ allât, le fit ressouvenir de la loi des Apô-
 „ tres, qui ordonne d'obéir aux Princes &
 „ aux magistrats; & tout de suite il par-
 „ tit pour le lieu de son bannissement. L'im-
 „ pie Constance aiant menacé de déposition
 „ Eleuse de Cizyque & Sylvain de Tarse,
 „ en haine de la vraie foi qu'ils défen-
 „ doient contre les Ariens, ils répondirent
 „ tous les deux qu'il avoit, comme Empe-
 „ reur,

(a) Se perdant dans son verbiage, & par une inconséquence propre à des gens de ce genre, Sa Révérence ne veut pas que le schisme soit une chose juste. Elle avoue que Pierre a reçu de J. C. & qu'il a laissé à ses successeurs la sollicitude de toutes les églises, qu'il est inspecteur & intendant général de tous les évêques &c. p. XXXIII; qu'un seul est chef, afin de prévenir le schisme &c. p. XL.